





DOD, VENTE DE PRODUITS ADDITIONNELS:

LA DIRECTION EST ENCORE LOIN DU COMPTE!!!

Nous avons été reçus ce jour pour une 2nd réunion de négociation concernant la contrepartie sur les ventes de produits additionnels. Un mécanisme complexe et inatteignable a été présenté:

La Direction est encore loin du compte !!!

Pour faire simple 70% des salariés recevraient en moyenne entre 30 et 60 euros brut par trimestre, soit une redistribution des profits à hauteur de 2.5% du chiffre d'affaire généré par ces produits additionnels (Ex : 20 Millions d'euros pour le HUB en 2018). Vous en conviendrez, le dispositif présenté sur la redistribution est pour l'UNSA un minima qui n'est pas acceptable!

Les revendications de l'UNSA sont pourtant simples :

- Un taux de redistribution plus élevé
- Une redistribution collective
- Un accord simple à la hauteur des attentes des salariés
- > Tous les services FL (Front Line) ainsi que le BO (Back Office) doivent être acteurs et bénéficiaires de ce dispositif

D'autre part, malgré nos multiples interventions, la Direction reste sur sa position et considère que l'encaissement d'excédents bagages n'a pas vocation à générer une rétribution.

Concernant le court courrier, la Direction intègre le produit « carte abonné » au dispositif mais précise que ce dernier ne pourra pas être mise en place en 2020 pour des raisons techniques.



Les Délégués du Personnel UNSA-Aérien Air France



Pour élaborer en commun un projet social fort

REJOIGNEZ L'UNSA-Aérien!

Maîtriser un environnement complexe

L'évolution constante des règlements régissant les professions du transport aérien exige un suivi permanent par des spécialistes impliqués, au cœur du mêtier. Pour répondre au caractère international des activités de l'aérien, l'UNSA-Aérien développe ses relations nationales, européennes et internationales.

Défendre nos métiers

Pour nos métiers, qui exigent des formations de plus en plus spécialisées et poussées, il est primordial d'être représentes par des professionnels de l'aérien, qui en comprennent les particularités et les enieux.

Les emplois proposés par les entreprises sont attractifs, les centres de formation affichent des perspectives engageantes.

Accompagner les nouveaux embauchés

L'UNSA-Aèrien offre aux nouveaux embauchés, un outil de défense à leur écoute, pour les accompagner dans leurs cursus de formation et tenir compte de leurs attentes. Pour les jeunes apprentis qui s'engagent dans ces cursus, il faut garantir une pérennité des emplois, des opportunités de développement et de réelles évolutions de carrière.

La force d'une organisation syndicale professionnelle et apolitique réside dans la diversité des opinions des personnes qui la composent.

Bulletin d'adhésion

vement SEPA)	Entreprise :	Matricule:	Lieu:	Lieu :	Fonction :	N° Licence Part-66:	CRÉANCIER	Identifiant créancier SEPA : FR 32 ORY 294799	UNSA-Aérien SNMSAC	BP 32 - 94311 ORLY CEDEX - FRANCE	Adherent N' Preferentent N' Reterent Na rien inscripe dans ce cadre				nt: X Récurrent/Répétitif Ponctuel	Le: / /	Note: Vos drots concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtent auprès de voite banque. Veuillez compléter les champs du mandat.
U Mme U Mile U M. (Mandat de Prélèvement SEPA)	Nom:	Prénom :	Date de naissance : / /	Date d'embauche:	Classement/Niveau:	☐ Temps plein ☐ Temps partiel	Tél Port		Tel. Dom:	Courriel pro :	Adresse:	Code postal: Ville:	IBAN	BIC	Paiement:	Α:	Signature

En sgnant ce document vous autorisez, (A) A envoyer des instructions à votre banque pour debiter le compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de . UNSA-Aérien SINMSAC. Yous benéficez du droit d'être remitiourse par votre lanque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avoz pessee avec elle Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit

Tarifs cotisations : Temps plein : 10 $\ensuremath{\varepsilon}/\ensuremath{\text{mois}}$ - Temps partiel/Retraité : 5 $\ensuremath{\varepsilon}/\ensuremath{\text{mois}}$

RAPPEL : Déduction fiscale de 66% de la cotisation de vos revenus imposables.